

Session ordinaire du 17 octobre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de FÉNOLS, légalement convoqué, s'est réuni dans la maison commune sous la présidence de M. MOLLE Jean-Marc, Maire.

Date de la convocation : 10/10/2024.

Présents : Mmes DUBAC Jennifer, GUIBAUD Patricia, MARTY Marie-Elisabeth, RAMADE Mélanie, Cécile SIGNOLLES et MM. BOULZE Sébastien, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc.

Excusés : DESFOUGERES Thierry et TORRESIN Gilles.

Secrétaire de séance : MARTY Marie-Elisabeth

Le compte-rendu de la séance du 12/09/2024 est lu, approuvé et paraphé par l'ensemble du conseil.

1 – Délibération : Subvention Association Alma

Le conseil municipal avait attribué lors du vote du BP 2024, un crédit réservé de 50 euros pour l'Association de Lutte contre les Maladies Animales du Tarn (ALMA). Le montant sollicité est finalement de 63,74€. Le conseil municipal accepte d'ajuster et de verser cette somme pour l'année 2024.

2 – Délibération : Mandat spécial donné au Maire et aux conseillers municipaux pour le Congrès des Maires 2024.

Le conseil municipal, a décidé, lors de sa séance du 12/09/2024 de donner mandat spécial à M. le Maire, Mmes DUBAC Jennifer et RAMADE Mélanie, et Mrs GASC Benoît et TORRESIN Gilles pour se rendre au Congrès des Maires et accorder la prise en charge des frais de déplacement, restauration et hébergement pour la période du 19 au 21 novembre 2024. Cette délibération ne prenait pas en compte les frais d'inscription à régler obligatoirement par la commune auprès de l'AMF. Le Conseil municipal décide de prendre en charge ces frais inscription. M. le Maire et les conseillers ayant reçu mandat spécial proposent chacun de reverser le montant de leur inscription directement auprès de la commune.

3 – Délibération : Décision Modificative n°3-BP Fénols 2024.

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes. Le conseil municipal approuve les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	13.74	
65888	Autres	-13.74	
625	Déplacements et missions	475.00	
65315	Formation	-475.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2051	Concessions, droits similaires	1377.95	
21538 - 203	Autres réseaux	-960.00	
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	-26.95	
2188 - 205	Autres immobilisations corporelles	-391.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

4 – Délibération : Participation à la consultation pour la conclusion d'une convention en matière de protection sociale complémentaire « santé » proposé par le CDG81.

La loi de modernisation de la fonction publique du 6 août 2019 impose aux employeurs publics, qui ne l'avaient pas déjà fait volontairement, de participer financièrement à la « Protection Sociale » de leurs agents, sur les risques « Prévoyance » au 01/01/2025 et « Santé » au 01/01/2026.

Ils disposent des procédures de « labellisation » ou de « convention de participation » pour remplir leurs obligations.

Le CDG81 a décidé de mettre en place une procédure de mise en concurrence pour le risque « Santé » avec effet de la convention de participation au 1er janvier 2026. Sur proposition de M. le Maire, le conseil décide de participer à cette consultation sans obligation d'adhérer au prestataire qui sera choisi.

5 – Délibération : Résiliation du contrat groupe Complémentaire santé chez « Harmonie Mutuelle »

Dans l'attente du retour de la consultation organisée par le CDG81 en matière de protection sociale et afin de pouvoir laisser libre choix aux agents de leur mutuelle complémentaire « santé » via une procédure de labellisation, M. le Maire propose de résilier le contrat collectif souscrit en 2013 auprès d'Harmonie Mutuelle car il ne répond plus aux besoins des agents. Le CST sera consulté pour la mise en place de la procédure de labellisation.

6 – Saisine du CST du CDG81 : Participation de la commune à la protection sociale complémentaire « Prévoyance » et « Santé »

Pour mémoire, la commune avait déjà mis en place une participation financière de 6 € (délibération du 24/03/2014) dans le cadre d'une procédure de labellisation pour la « Prévoyance » et de 30 € (délibération du 14/11/2017) dans le cadre d'une procédure de contrat collectif « Complémentaire Santé ». Afin de pouvoir adhérer au nouveau contrat collectif « Protection sociale Prévoyance » proposé par le CDG81 et dans le cadre de la mise en place de la procédure de labellisation, pour la « Protection sociale complémentaire Santé », la commune doit définir à nouveau un montant de participation et saisir le CST pour avis. Le conseil municipal propose une participation financière à hauteur de 10 € pour la « Prévoyance » et à hauteur de 30 € pour la « complémentaire Santé ». Ces propositions seront soumises au prochain CST.

7 – Information RPI, rentrée scolaire.

Effectifs à la rentrée 2024

Fénols : 23 PS MS (au 15/11) 24 au 17/10/2024

Orban : 25 GS CP), 23 CP CE1 CE2

Lasgraïsses : 23 CM1/CM2 (au 15/11) 24 au 17/10/2024

Total RPI : 96 (64 au 15/11/2024)

Nouveau directeur de l'ALAE : CORNE Corentin.

8- Bilan location salle des fêtes 2024.

La salle communale a été louée plusieurs fois cette année et quelques réservations sont encore programmées. Cela a permis de générer une recette provisoire de 1792 €. Celle-ci ne couvre malheureusement pas les frais d'entretien de celle-ci (Assurance, électricité, eau). Le chauffage est allumé en période hivernale du lundi au mercredi inclus uniquement dans la grande salle, hors location du week-end ce qui représente une charge conséquente. Il est décidé de maintenir cette périodicité.

9-Espace public à vocation ludique et sportive : choix de la plaque commémorative.

La commune n'a pas encore reçu les propositions pour la plaque commémorative qui sera apposée à l'entrée de l'espace public à vocation ludique et sportive. Le choix sera fait dès réception des propositions.

10- Commémoration du 11 novembre.

La cérémonie de commémoration se déroulera le Lundi 11 novembre 2023 à 10h00 devant le monument aux morts en présence des anciens combattants, suivi du verre de l'amitié.

11 – Questions diverses :

- Espace public à vocation ludique et sportive : M. le Maire a contacté, dans le cadre de la garantie de parfait achèvement des travaux, le maître d'œuvre Papyrus car quelques défauts sont apparus (traverses en bois très abîmées, flaques d'eau persistantes ...). Nous sommes dans l'attente de l'intervention des entreprises pour remédier à ces défauts.

Fin de la séance : 23h00

Le Maire

MOLLE Jean-Marc

La secrétaire

MARTY Marie-Elisabeth